



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Actualités sanitaires 29/12/2025

Influenza aviaire (IAHP)

Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP)

Passage au risque « élevé » le 22/10

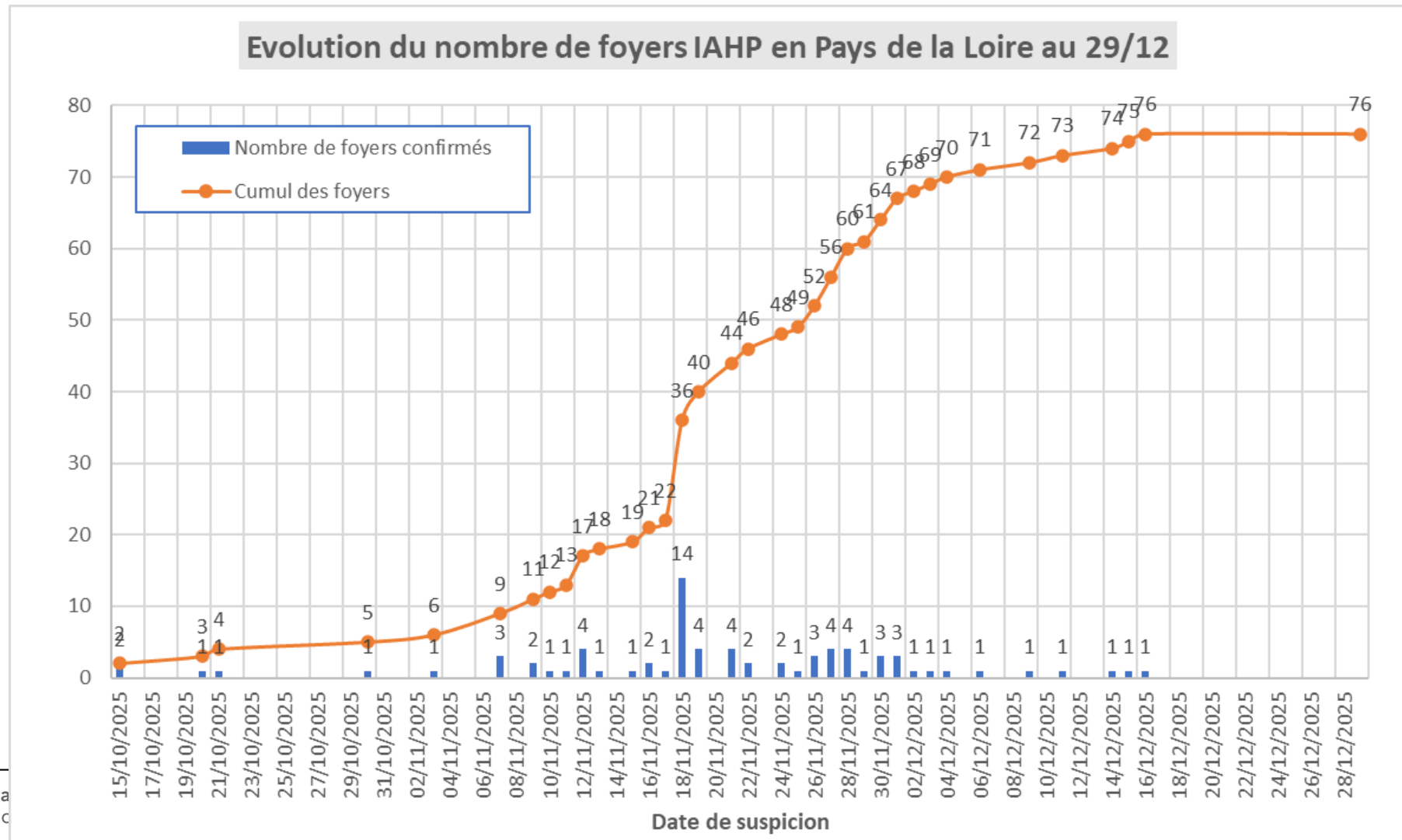
IAHP - Situation

- Saison 2025/2026
- Nombre de foyers
 - Europe : **492 (+36)** foyers élevage
 - France : **102 (+0)** foyers élevage, **13 (+1)** foyers captifs (**dernier le 24/12**)
 - Pays de la Loire : **74 (+0)** foyers élevage (dernier le 17/12)
 - Dépeuplement préventif d'un élevage de canard le 16/12, confirmé le 17/12
- Nouveaux foyers
 - **1 foyer captif le 24/12** dans la Drôme (26, AURA)
 - 1 oie cendrée le 15/12 (confirmé le 22/12) à Montoir-de-Bretagne (44)
 - 1 goéland et 1 sterne dans le Finistère (29) confirmés le 24/12

Actualités sanitaires 29/12/2025

IAHP - Situation

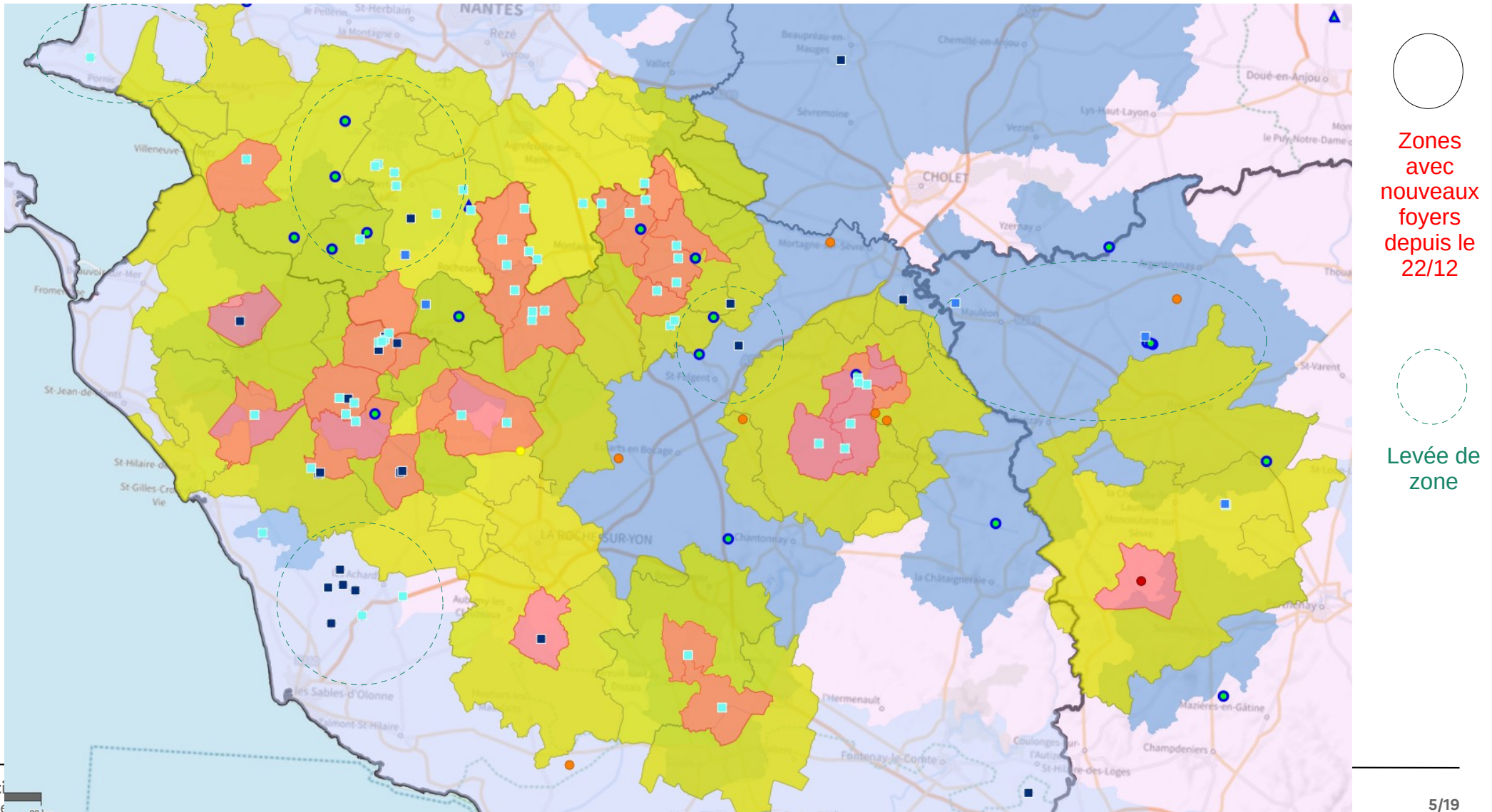
- Evolution du nombre de foyers en Pays de la Loire (élevage + captifs)



Actualités sanitaires 29/12/2025

IAHP - Situation

Carte élevage/captif en Pays
de la Loire au 29/12



IAHP – Mesures renforcées

Nouveau

- Mise en place d'une zone réglementée supplémentaire (ZRS) le 21/11/2025
 - Pour les départements 44, 49, 79 et 85
 - **Jusqu'au 31/12/2025** selon situation sanitaire ⇒ relais par une ZI-FS le 01/01/2026
 - Objectif : augmenter la surveillance
- Mesures renforcées mises en place ⇒ AP en cours de rédaction
 - Surveillance avant mouvement en ZRS
 - **72h maximum pour palmipèdes et dindes** avant mouvement entre élevages
 - Mutualisable avec la surveillance post-vaccinale
 - **Claustration des canards** en ZRS
 - Parcours adapté interdit
 - **3^e dose obligatoire pour les canards restant plus de 10 semaines**
 - Dans toute la Vendée (85)
 - En ZP, ZS et ZRD pour 44, 49 et 79
 - **Entre 3 et 4 semaines après la 2^e dose, et au plus tard 3j avant mouvement**
 - **Desserrage interdit pour canards et dindes en ZP**
 - ⇒ enlèvement unique pour limiter les risques d'introduction
 - **Bâchage** (ou équivalent) obligatoire des transports de volailles **au départ des ZRD et ZR**
 - Pour éviter la diffusion de plumes et duvet

Voir *IT 2025-787*

Actualités sanitaires 29/12/2025

Nouveau

IAHP – Mesures renforcées

- Mise en place d'une **zone infectée faune sauvage** (ZI FS) à partir du 01/01/2026

Stratégie actuelle (en bleu ci-dessous) = 4 AP ZRS jusqu'au 31 décembre 2025

Stratégie DGAL (en vert) = 4 AP ZI FS et transfert vers votre AP ZP/ZS : à compter du 1^{er} janvier et jusqu'au 31 janvier 2026, avec ré-évaluation vers les 15-16 janvier pour réviser/maintenir le dispositif

Surveillance

- Surveillance 72h max avant mouvement e pour palmipèdes et dindes dans les départements 85, 44, 49, 79.

Vaccination

- V3 obligatoire
 - en ZP/ZS et ZRD dans 44, 49, 79.
 - tout dépt 85

Mise à l'abri

- Arrêt de la mise à l'abri en parcours adapté dans les départements 85, 44, 49, 79

Biosécurité

- Interdiction du détassage de canards et dindes en ZP.
- Bâchage si départ depuis ZR (ZP/ZS) et ZRD

Surveillance

- Surveillance **PAE 48h ouverts max** avant mouvement sur chaque bâtiment (20 volailles/bâtiment concerné par un enlèvement) en ZRD/ZRP 44, 49, 79 et tout 85
- Surveillance **DINDES au détassage** (1 chiffonnette 48h à 72h avant mouvement sur matériel d'abreuvement et 1 chiffonnette/s pendant 2 semaines après enlèvement) **dans 44,49,79,85**

Vaccination

- Si abattage 6 semaines après V2, alors V3 obligatoire (vers 8 semaines) **en ZP/ZS** et ZRD 44, 49, 79 et tout 85
- protocole V2 tardive autorisé si V2 appliquée au plus tard à 35 jours d'âge (tolérance+4 jours maxi)
- NB (hors AP) Pour vaccin Volvac Best :**
- Si V1 à J1, V2 à V1+21jours (+5jours possibles),
 - Si V1 entre J10-J17 alors V2 à V1+18 jours ou 21 jours avec finalisation V2 faite au plus tard à 35 jours d'âge (tolérance+4jours maxi)
- NB (hors AP) Pour vaccin Respons :**
- Si V1 à J1, V2 à V1+21-28jours (+5jourspossibl)
 - Si V1 à J10 alors V2 à V1 +21jours avec finalisation V2 faite au plus tard à 35 jours d'âge (tolérance+4jours maxi)

Mise à l'abri

- IDEM mesure AP ZR**
- Arrêt de la mise à l'abri en parcours adapté dans les départements 85, 44, 49, 79.

Biosécurité

- IDEM mesure AP ZR**
- Bâchage toutes volailles en ZRD
- A transférer dans votre AP ZP/ZS**
- Bâchage toutes volailles en ZR (ZP/ZS)
- Interdiction du détassage de canards et dindes en ZP

Actualités sanitaires 29/12/2025

IAHP – Protocole vaccinal

Vaccin	Type de protocole	V1 - Age mini V1 - Age maxi	V2 – Age mini V2 – Age maxi	Age maximal d'abattage sans V3 (V2+42j)
Volvac Best	Couvoir	J1	J22	J64
		J1	J22 (tolérance +5)	J64
	Elevage	J10	J28 à J31	J70 à J73
		J17	J35 (tolérance +4)	J77
Respons	Couvoir	J1	J22	J64
		J1	J29 (tolérance +5)	J71
	Elevage	J10	J31	J73
		J10	J35 (tolérance+4)	J77

*Si abattage au-delà,
V3 à 8 semaines
d'âge (~56j)*

IAHP - Question des indemnisations

Phase acomptes ouverte

Dispositif 2025 – 2026

- Quel dispositif d'indemnisation pour 2025/2026 ?
 - **IT 2025-683** - Acomptes pour les PME suite à abattages (foyers) sur ordre de l'administration pour 2025-2026
 - Abattages entre le 1^{er} août 2025 et 31 juillet 2026
 - Même dispositif que 2024-2025
 - Volet sanitaire uniquement *Plus de précisions dans l'IT 2025-683*
 - Par chaque DDPP
 - Fermeture du budget le 24/12
 - Dans le 85 : 33 dossiers reçus - 3,6 millions d'acompte en instruction - 3,6 millions subdélégés de la DGAL et mis en paiement par la DDPP
 - Dans le 44 : 9 dossiers reçus - 1,3 millions d'acompte en instruction - 940 k€ subdélégés de la DGAL et mis en paiement par la DDPP

IAHP - Temps d'échange



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

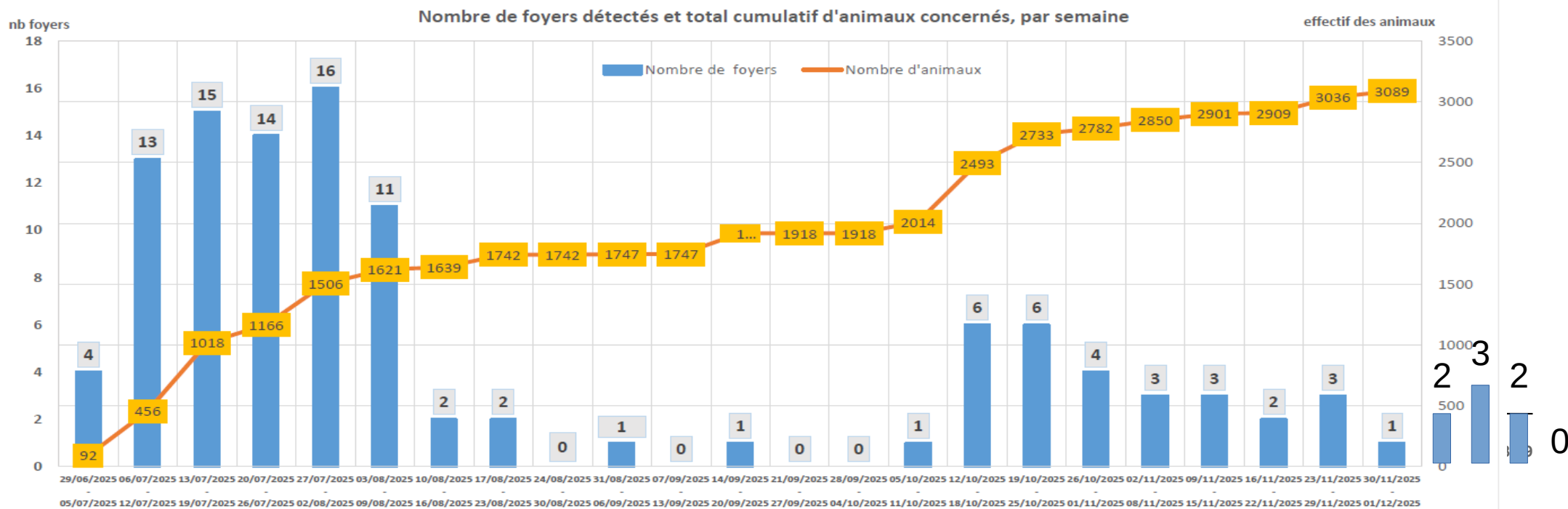
DNC – Mesures de gestion - ZR

- Rappel sur les zones réglementées
 - ZI = zone indemne
 - ZR = zone réglementée = ZP + ZS
 - Vaccination obligatoire pour bloquer la diffusion du virus
 - Mesures de restrictions des mouvements pour éviter la dispersion du virus
 - ZP = zone de protection englobant les foyers
 - **ZS** = zone de surveillance, englobant la ZP
 - **ZP** devient ZS 28j après le dernier dépeuplement
 - ZS devient ZV 45j après dernier dépeuplement et 28j avec couverture vaccinale suffisante (>75 % bovins vaccinés et >95 % des cheptels vaccinés)
 - ZRS = zone réglementée supplémentaire
 - Interdiction de rassemblement de tout type
 - Régions touchées, contenant ZR + ZI
 - ZV = zone vaccinale
 - De **type I** si risque important d'introduction (ex Corse, Pyrénées)
⇒ retour en ZI 8 mois après la dernière vaccination
 - De **type II** si foyers en cours (ex Savoie)
⇒ retour en ZI 14 mois après la dernière vaccination
 - Bovin valablement vacciné : vaccin > 28j ou veau né de mère valablement vaccinée

Actualités sanitaires 29/12/2025

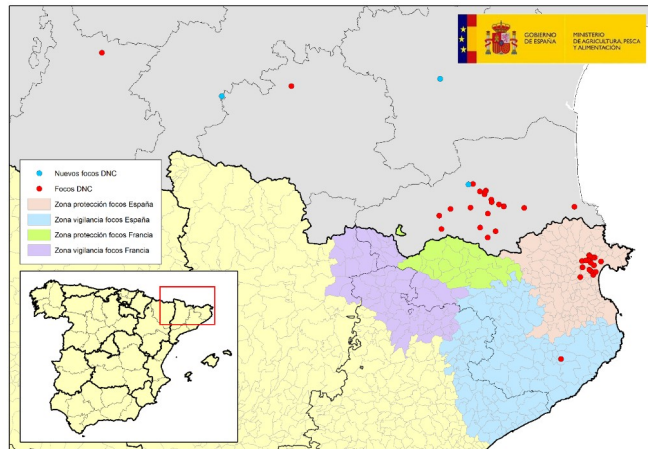
DNC – Situation

- **115 (+0)** foyers (Ain, Haute-Savoie, Savoie, Rhône, Pyrénées-Orientales, Jura, Ain, Doubs, Ariège, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Aude) dans **80** élevages
 - Jura-ZR4 : **8 (+0)**, dernier le 28/11
 - Pyrénées-Orientales-ZR3 : **22 (+0)**, dernier le 19/12
 - Pyrénées-ZR6 : **5 (+0)**, dernier le 21/12
 -

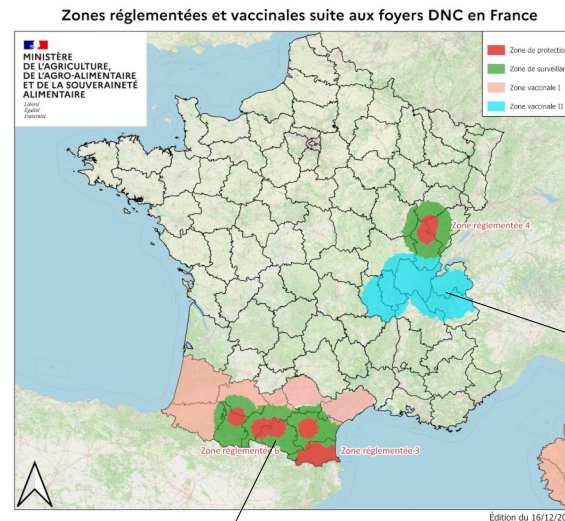


Actualités sanitaires 29/12/2025

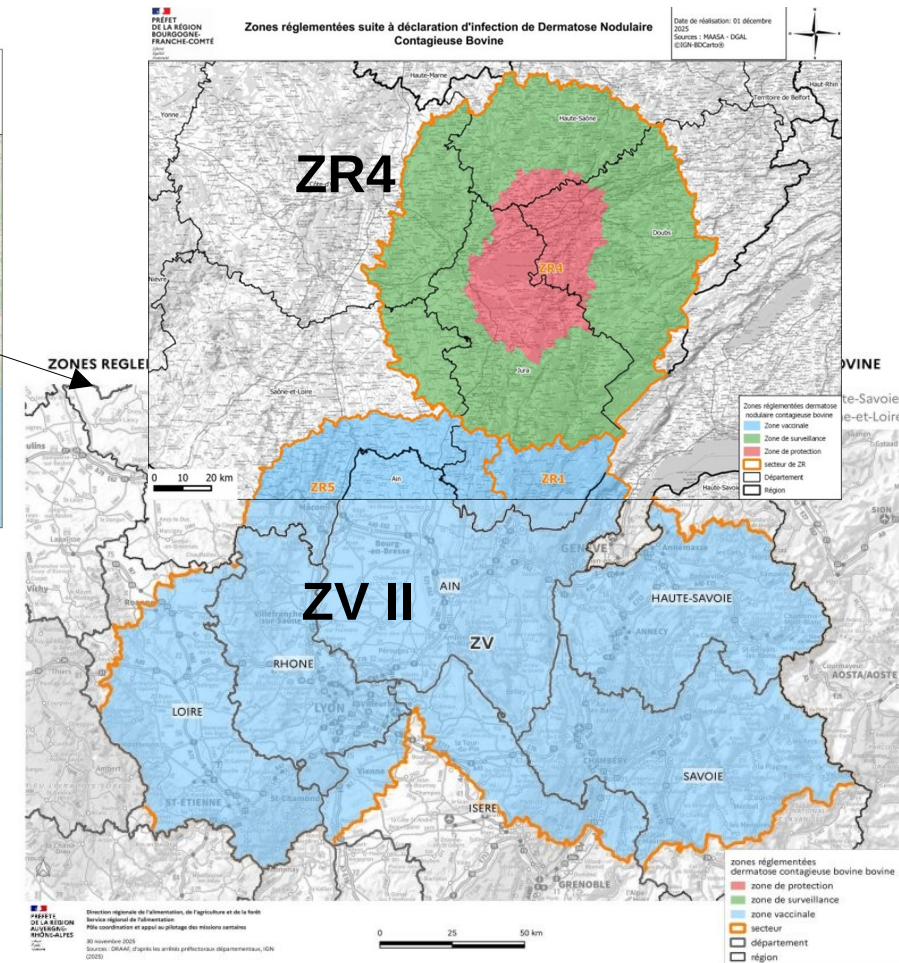
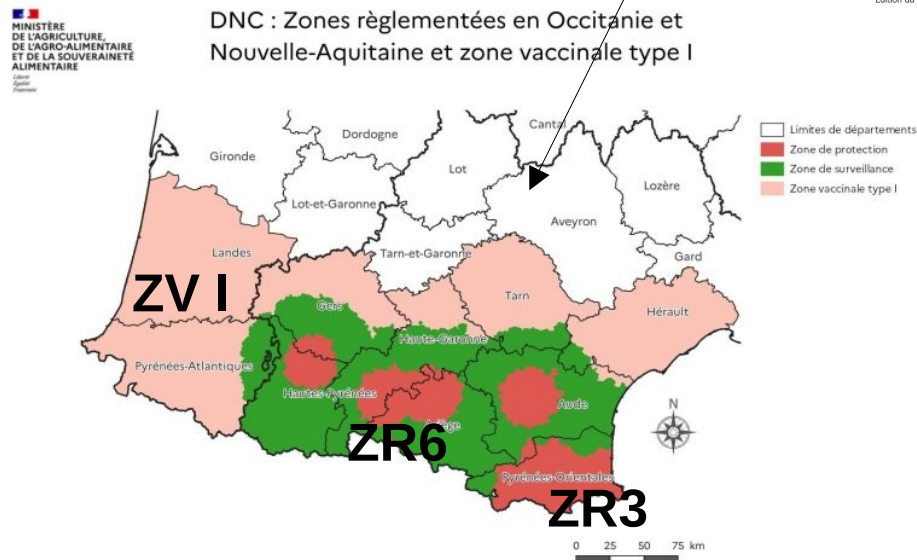
DNC – Mesures de gestion – ZR



Espagne (16/12)



DNC : Zones réglementées en Occitanie et Nouvelle-Aquitaine et zone vaccinale type I

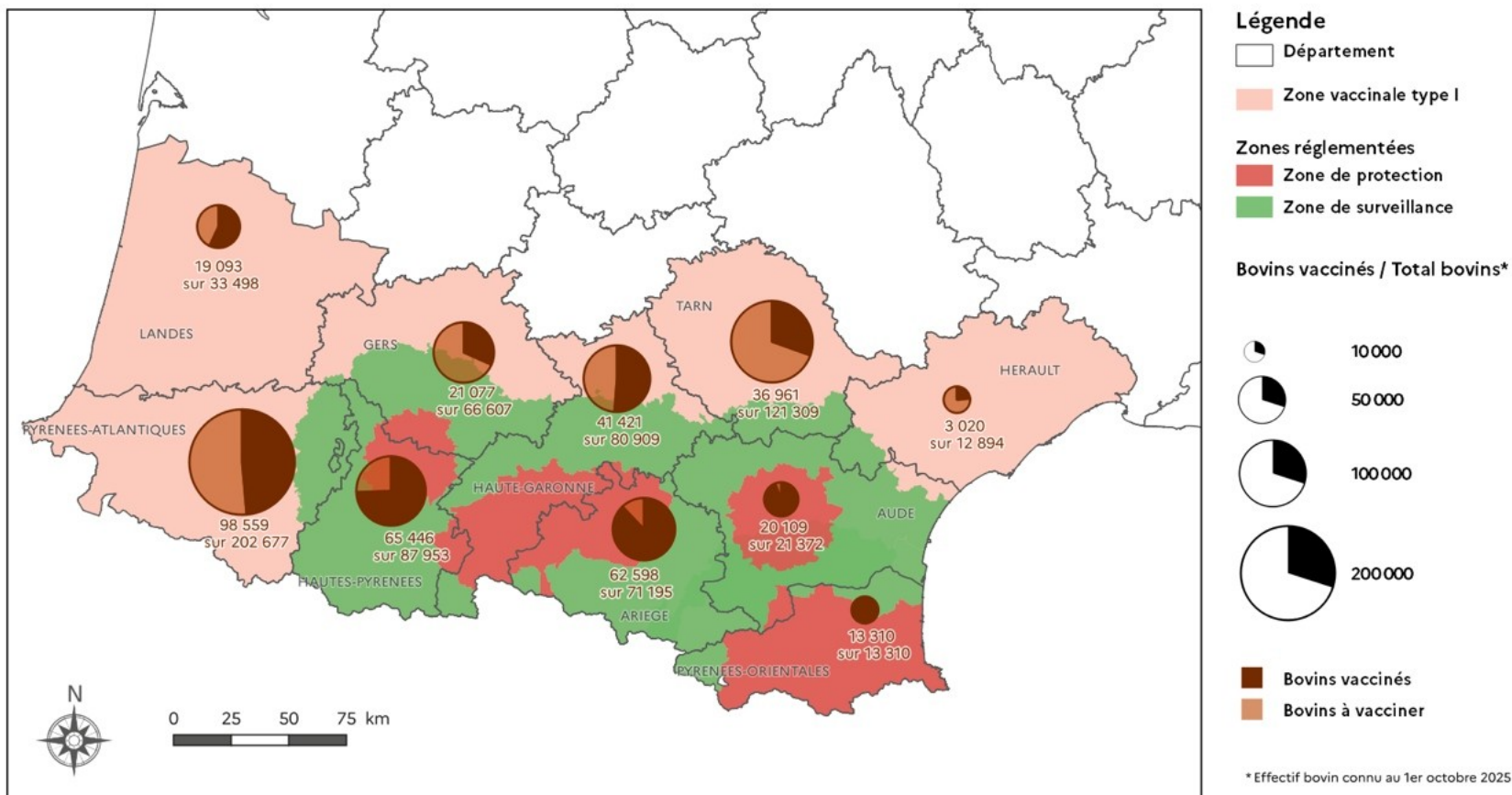


Actualités sanitaires 29/12/2025

DNC – Mesures de gestion - Vaccination

Vaccination des bovins en zones réglementées et zone vaccinale type I par département

Taux de
vaccination
global :
53,6 %



DNC – Mesures de gestion

- Conclusions de la cellule de dialogue scientifique
 - Suite à la 2^e réunion du 22/12
 - Confirmation de la stratégie de lutte : vaccination, contrôle des mouvements, dépeuplement des foyers
 - *« concernant la stratégie de dépeuplement, les scientifiques considèrent qu'en l'état des connaissances et de la situation, le protocole ne peut être revu »*
 - Confirmation **dépeuplement total et sur place** de l'unité épidémiologique infectée
 - Demande d'une analyse complémentaire confiée au CIRAD pour les zones sous immunité vaccinale

DNC - Temps d'échange



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Merci pour votre attention

Sources

- DGAL
- CartoGIP
- SIGNAL
- Plateforme ESA
- BO Agri
- Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación